

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-242

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 19 :

« *b*) Au titre de l'imposition des revenus 2016, le montant de l'impôt... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au-delà des questions afférentes à son ciblage, cette réduction forfaitaire d'impôt sur le revenu (IR) ne saurait être pérenne, sauf à complexifier encore plus le bas de son barème. Il est ici proposé d'en limiter l'impact à l'imposition des revenus 2016.